



Liquidation / location domicile indivis

Par A178203

Bonjour,

Lors de l'ONC, le domicile indivis a été attribué à un époux à titre onéreux.
Le divorce a été prononcé et maintenant c'est la phase de la liquidation.

Si l'époux qui a la jouissance du logement le loue, quid des loyers perçus? Partage ou ils reviennent à l'époux qui a la jouissance du bien indivis?

Merci par avance.

Par yapasdequoi

Doublon avec
<https://www.forum-juridique.net/famille/divorce/liquidation-location-domicile-indivis-t37620.html>